

**Taux de réussite
2023 en attente**



Rodez (12)



Formation continue



8 à 10 mois de formation
151 H d'enseignements théoriques
1 H de certification
70 H de formation pratique

Le métier

L'assistant aux projets et parcours de vie est un nouveau professionnel centré sur le soutien des personnes en situation de handicap, des familles, des aidants.

Avec pour principes d'action le libre choix, l'exercice du pouvoir de dire et d'agir, l'effectivité de l'accessibilité aux droits, l'assistant aux projets et parcours de vie apporte un appui innovant dans le parcours et dans la construction du projet de vie des personnes.

Pré-requis

Disposer d'un titre ou diplôme national de niveau bac +2 et/ou d'une expérience professionnelle en tant que salarié ou bénévole dans les champs sanitaire, social et médico-social, éducatif.

Qualités requises

Autonomie | Sens relationnel | Capacité d'adaptation | Sens de la confidentialité | Réflexivité | Communication | Écoute

Admission & Sélection

Sélection sur dossier.
Vérification des pièces justificatives et du profil du candidat selon les critères d'admission.

Dispenses & Allègements

Pas de dispenses et allègements sur cette formation.

Contenu de la formation

La formation se déploie sur 5 unités d'enseignement :

UE1 : Politique de l'accessibilité, société de la connaissance et citoyenneté - 20 H

UE2 : Assistance à projet et parcours de vie : cadre réglementaire et enjeux organisationnels et professionnels - 36 H

UE3 : Assistance à projet et parcours de vie : métier, stratégies, méthodologies - 35 H

UE4 : Ingénierie de l'accessibilité - 60 H

UE5 : Stage - 70 H

Tarifs

Formation continue : 4 500 € (tarif 2024, susceptible de modification en 2025, pris en charge à 100% par l'ARS)

Contacts

Inkipit

Assistante de formation

Corinne BELLON

c.bellon@arseaa.org

05 61 19 09 43

Fondation OPTEO

Responsable de la formation

Delphine MIHDIDIN

appv@fondationopteo.fr

Responsable pédagogique

Emmanuelle SAUMADE

appv@fondationopteo.fr

Modalités d'évaluation

Évaluations sommatives complétées par les outils d'évaluation formative structurés par le CNAM et Nexem (fiche de lecture, rapport de stage, projet tutoré...)
Épreuve orale de certification finale
Parchemin délivré par le CNAM

Financement

Financement Entreprise / Individuel
Financement par l'ARS pour les employeurs d'Occitanie inscrivant des APPV en poste

Nos points forts

Formation en 100% présentiel, assurée par une équipe composée de travailleurs sociaux, universitaires et pédagogues
Accompagnement des formateurs par le CNAM en amont de et pendant la formation
Suivi personnalisé de chaque APPV en formation

Handicap

Vous êtes en situation de handicap ? La formation peut être adaptée à vos besoins.
Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap à cette adresse mail : inkipit.ressourceshandicap@arseaa.org